Patrice Faye, condamné pour viol au Burundi, est rapatrié en France

RFI, 18 octobre 2011Le FranÃ§ais Patrice Faye, qui avait Ã©tÃ© condamnÃ© Ã 25 ans de prison pour viol sur mineures au Burundi, a Ã©tÃ© remis en libertÃ© pour des raisons de santÃ©. Paris a obtenu son rapatriement mardi 18 octobre 2011. Il Ã©t dÃ©tenu depuis avril.Â«Â Patrice Faye est libreÂ !Â Â» C'est ce que l'on peut lire sur le blog de son comitÃ© de soutien, gÃ©rÃ son fils GaÃ«l. Â«Â C'est le procureur gÃ©nÃ©ral de la RÃ©publique qui a dÃ©cidÃ© d'accorder la libertÃ© provisoire Ã Patric avec autorisation de sortir du territoire pour aller se faire soignerÂ Â», a affirmÃ© de son cÃ´tÃ© le porte-parole de la Cour suprÃªme du Burundi, Elie Ntungwanayo.
Patrice Faye a quittÃ© le Burundi dans la nuit de lundi Ã mardi. RapatriÃ© par avion, il est attendu en France dans la soirÃ©e.Â Â«Â La France remercie les autoritÃ©s burundaises pour avoir tenu compte de la dÃ©gradation de l'Ã©tat de santÃ© Patrice Faye et diligentÃ© les expertises mÃ©dicales ayant conduit Ã cette dÃ©cision, a dÃ©clarÃ© lors dâ€™un point presse Valero, porte-parole du Quai dâ€™Orsay. Nous sommes intervenus Ã de nombreuses reprises pour que son Ã©tat de santÃ© prÃ©caire soit pris en compte.Â Â» Patrice Faye Ã©tait hospitalisÃ© depuis le 23 septembre, en accord avec l'administration pÃ©nitentiaire burundaise, dans le service du mÃ©decin conseil de l'ambassade de France dans un hÃ´pital de Bujumbura.CÃ©lÃ©britÃ© localeAyant passÃ© la moitiÃ© de sa vie au Burundi, ce FranÃ§ais est une vÃ©ritable cÃ©lÃ©britÃ© est connu pour ses actions humanitaires, notamment la crÃ©ation d'Ã©coles.Alors quâ€™il nâ€™avait cessÃ© de plaider son innocence, il avait Ã©tÃ© condamnÃ© en premiÃ¨re instance Ã vingt-cinq annÃ©es de prison pour le viol de cinq jeunes filles, dont plusieurs mineures. Le procÃ¨s avait Ã©tÃ© fortement critiquÃ© par le gouvernement franÃ§ais qui dÃ©nonÃ§ait une enquÃªte bÃ¢clÃ©e et de faux tÃ©moignages.Un second procÃ¨s en appel sâ€™Ã©tait ouvert le 19 septembre mais avait Ã©tÃ interrompu au bout dâ€™une heure Ã peine dâ€™audience. Aujourdâ€™hui, quâ€™en est-il des poursuites judiciairesÂ ? Pour porte-parole de la Cour suprÃªme du Burundi a estimÃ© ne pas avoir Â«Â suffisamment d'Ã©lÃ©ments pour rÃ©pondre Ã cette questionÂ Â». Â«Â Ce qui va se passer pour la suite de son procÃ¨s n'est pas trÃ¨s clair en ce momentÂ Â», a renchÃ©ri une source diplomatique franÃ§aise.